



Bernard Rappaz, récit d'une disgrâce

VALAIS • *Le chanvrier de Saxon compte des soutiens surtout à l'extérieur du canton et semble avoir créé l'unanimité contre lui au Vieux-Pays. Des personnalités de la région tentent d'en expliquer les causes.*

FRANCISCO PEREZ

Au 81^e jour de sa grève de la faim, c'est un Bernard Rappaz entre la vie et la mort qui fait face à l'intransigeance de la justice valaisanne. Jupitérienne, Esther Waeber-Kalbermatten, ministre valaisanne de la Justice, a refusé une nouvelle suspension de peine. Au Grand Conseil, où sa demande de grâce sera examinée jeudi à huis clos, on ne donne pas cher de la peau du chanvrier.

L'homme compte pourtant certains soutiens dans son combat acharné. Parmi ceux-ci, le conseiller national Jean-Charles Rielle (PS/GE), natif de Sion, s'est prononcé une nouvelle fois en sa faveur hier, par le biais d'une lettre ouverte où il implorait la clémence du Grand Conseil valaisan. Néanmoins les soutiens du chanvrier de Saxon sont, pour la plupart, extérieurs au Vieux-Pays, et l'homme semble s'être mis à dos une large partie de la société de son canton. Des personnalités issues de la région décryptent cette cabale anti-Rappaz.

Ce qui dérange chez le Saxonnaïn, c'est avant tout sa surexposition médiatique. «Il a fatigué les gens en étant médiatiquement survendu», estime Laurent Duvanel, journaliste et ami de longue date de Bernard Rappaz. Et ce dernier est effectivement à la «une» des médias depuis de nombreuses années. «Il nous emmerde Rappaz quand même», poursuit l'humoriste Daniel Rausis, qui précise que c'est bien le chanvrier qui s'est mis lui-même dans une telle position en refusant «l'occultation de prisonnier», accaparant l'attention médiatique alors même qu'il était en prison.

«Un grand carnaval»

En décidant d'exposer son combat à outrance, le Saxonnaïn «incite la populace à crier contre lui» estime M. Rausis. Et d'ajouter que cette couverture médiatique constante ne lui est pas forcément favorable, notamment dans les médias locaux où «il est diabolisé»: «Le débat tel qu'il est montré par *Le Nouvelliste*, avec ses sondages à base de questions fermées, est

tellement simpliste.» «Le Valais a été entraîné dans un grand carnaval», conclut l'animateur d'Espace 2.

Corollaire de cette surexposition, il est désormais connu de tous dans le canton, où l'on est conscient que l'homme n'est pas réductible au simple chanvrier. C'est ce que rappelle Philippe Nantermod, député-suppléant dans le district de Monthey (PLR): «Les Valaisans se souviennent qu'il a également été condamné pour blanchiment d'argent, et même pour des lésions corporelles.»

Autre source de contentieux avec les Valaisans: la nature des combats de Bernard Rappaz. Engagé depuis trente ans tour à tour contre l'armée, l'Eglise et

l'agriculture industrielle, puis pour le chanvre, l'homme a collectionné les inimitiés. Pour l'écrivain Narcisse Praz, les prises de position du Saxonnaïn ne sont pas rentables électoralement, ce qui lui vaut d'être boudé par la classe politique: «Ton malheur, c'est que tu ne représentes que toi-même. Autant dire aucun suffrage. Donc tu n'es rien», s'épanche l'auteur, qui apostrophe le gréviste de la faim.

L'attaque de trop

Le chanvrier s'est aussi attiré l'ire de ses voisins en s'attaquant explicitement à une partie intégrale du patrimoine local: le vin. «Comme en ce moment on a une crise viti-vinico-

le (...) c'est le moment de remplacer une partie du vignoble par du chanvre à but médical et récréatif», disait-il dans un documentaire produit par sa société, Valchanvre¹. Pour Laurent Duvanel, Bernard Rappaz a commis ici un véritable crime de lèse-majesté: «Ce n'est pas lui qu'on veut tuer, mais l'idée que l'on peut s'euphoriser avec autre chose que du vin.» Cet énième écart serait le moment où le Saxonnaïn a franchi le Rubicon, dans un canton où «si vous crachez trop dans la soupe, vous vous faites très vite ostraciser», selon la formule de M. Duvanel.

L'affaire Rappaz affecte également l'image du canton de façon négative, ce qui se re-

tourne évidemment contre sa vedette principale. M. Nantermod déplore les critiques portées à l'encontre de son canton par les soutiens du chanvrier: «Le côté donneurs de leçons de ces derniers laisse penser qu'on prend les Valaisans pour des goitreux, et le Valais pour une République bananière.»

Peu de chances d'être gracié

Enfin, c'est aussi la personne de Bernard Rappaz qui semble exaspérer ses compatriotes. Son ami Laurent Duvanel n'hésite pas à rappeler qu'il s'agit ici d'un homme connu pour être jusqu'au-boutiste: «Rappaz représente cette géné-

CHRONOLOGIE

- > **1953** Naissance de Bernard Rappaz le 18 février.
- > **1970** Il découvre le chanvre lors d'un voyage à Amsterdam.
- > **1974** Il installe une éolienne dans sa ferme de Saxon (VS), la première du canton.
- > **Années 1990** Il monte la société Valchanvre et vend des produits dérivés.
- > **Novembre 2001** La police saisit 50 tonnes de chanvre dans les locaux de Valchanvre et y découvre des usines de haschisch.
- > **Novembre 2006** Condamnation en Valais à cinq ans et huit mois de prison pour violation grave de la loi sur les stupéfiants, gestion déloyale, blanchiment d'argent et lésions corporelles.
- > **2008** Sa peine est confirmée en appel, puis par le Tribunal fédéral (TF) en 2009.
- > **20 Mars 2010** Incarcéré, il entame une grève de la faim.
- > **9 mai** La conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten suspend sa peine.
- > **22 mai** De retour en prison, il cesse de nouveau de s'alimenter. Il est renvoyé chez lui le 28 juillet.
- > **26 août** Le TF rejette son recours en grâce et le renvoie en prison, où il débute une nouvelle grève de la faim.
- > **21 octobre** Il est hospitalisé à Genève, où les médecins refusent de le nourrir de force.



Récolte et transport de chanvre chez Bernard Rappaz, le 21 septembre 2001, peu de temps avant une première incarcération. JPDS

ration de hippies forcenés qui font beaucoup de bruit.» Pour Narcisse Praz, c'est peut être la santé mentale du personnage qui est à remettre en question, alors que celui-ci «relève sans aucun doute possible de la psychiatrie».

Du reste, une chose est sûre aux yeux de tous: il n'a que très peu de chances d'être gracié le 18 novembre. Juste sentence aux yeux du député-suppléant Philippe Natermod, qui estime que le chanvrier «est un criminel de droit commun» et qu'il n'y a «aucune raison qu'il soit plus gracié qu'un autre». I

¹Au nom du chanvre, http://www.dailymotion.com/video/xp3tf_au-nom-du-chanvre_shortfilms.